

## ÉTATS-UNIS

### Violences policières à l'égard des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres

Index AI : AMR 51/043/2006

ÉFAI

**Embargo : jeudi 23 mars 2006 (00 h 01 TU)**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des milliers de lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres à travers les États-Unis sont les victimes d'un système qui alimente la discrimination, banalise les actes de torture et autres mauvais traitements et encourage l'impunité, a déclaré Amnesty International ce jeudi 23 mars, à l'occasion de la sortie de son rapport sur les violences policières commises contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Le rapport, intitulé [États-Unis. Après Stonewall, quel horizon ? Violences policières contre les populations gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres](#) (index AI : AMR 51/001/2006), s'appuie sur des interviews réalisées entre 2003 et 2005 par Amnesty International. L'organisation a interrogé des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT), des victimes de violences liées au genre, des personnes ayant survécu à des violences policières, des militants, des avocats et des responsables de l'application des lois dans tous les États-Unis.

« À travers ces interviews, c'est un schéma très clair et quelque peu inquiétant qui se dessine. Des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) font face chaque jour à des violences physiques ou sexuelles, des insultes, des actes de harcèlement et d'humiliation de la part de responsables de l'application des lois, dans les centres de détention, les prisons, chez eux ou dans la rue », a déclaré Amnesty International.

En 2004, une femme d'Athens, en Géorgie, a expliqué qu'un ancien auxiliaire du shérif de son comté l'avait forcée à sortir de son appartement sous la menace d'une arme avant de la violer parce qu'elle est lesbienne. Elle a déclaré que l'homme jurait qu'il allait « lui donner une leçon ».

Au sein de la communauté des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) aux États-Unis, les membres de minorités ethniques ou raciales, les jeunes gens et les immigrants sont particulièrement la cible des violences policières.

Une femme amérindienne transgenre a déclaré à Amnesty International avoir été arrêtée en octobre 2003 à Los Angeles par deux policiers alors qu'elle marchait dans une rue aux premières heures du jour. Selon son témoignage, les policiers lui ont

passé les menottes avant de l'emmener dans leur voiture jusqu'à une allée donnant sur Hollywood Boulevard ; là ils l'ont frappée, insultée et violée. Après lui avoir infligé ce traitement, ils l'ont jetée à terre en lui disant « c'est ce que tu mérites ».

En dépit des progrès significatifs réalisés au cours des dix dernières années en faveur de la reconnaissance des droits des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) aux États-Unis, les comportements discriminatoires persistent, si bien que les violences à l'égard des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) sont fréquemment considérés comme « normales ».

Souvent, les victimes ne portent pas plainte pour les brutalités policières et autres infractions commises à leur égard parce qu'elles craignent une réaction hostile ou des remarques injurieuses de la part de la police et qu'elles savent que de nombreuses violences signalées ne font pas l'objet d'enquêtes impartiales et véritables.

« Il y a encore des lois discriminatoires ; mais le plus gros problème reste la manière discriminatoire avec laquelle de nombreuses lois sont appliquées, ce qui se traduit souvent par l'arrestation et le placement en détention de personnes uniquement en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre », selon Amnesty International.

En décembre 2003, un jeune militant africain-américain gay attendait à un arrêt de bus, lorsque deux policiers de Chicago l'ont arrêté pour racolage. Bien qu'il ait pu prouver son identité et que ses dires aient été corroborés par l'organisation qu'il représente, il est resté deux jours en détention.

« Pour réformer les choses de manière effective, on a besoin du soutien de la hiérarchie. Il faut que le droit d'exprimer librement son orientation sexuelle ou son identité de genre soit bien compris », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International appelle les autorités fédérales américaines et les autorités au niveau de chaque État à prendre des mesures pour prévenir l'application discriminatoire des lois ; l'organisation leur demande d'enquêter sur toutes les allégations de violences physiques ou sexuelles et d'insultes à l'égard des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) par des agents de l'État et de poursuivre en justice les auteurs présumés de tels actes.

### Complément d'information

Le rapport d'Amnesty International s'inscrit dans le cadre d'une campagne sur les violences policières à l'égard des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) aux États-Unis, lancée en septembre 2005.

Amnesty International fera également part au Comité des Nations unies contre la torture et au Comité des droits de l'homme des Nations unies de ses préoccupations concernant la situation des droits de l'homme aux États-Unis courant 2006. ●

**Pour lire le rapport d'Amnesty International**  
*[États-Unis. Après Stonewall, quel horizon ?](#)*  
*[Violences policières contre les populations gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres](#)* (index AI : AMR 51/001/2006), consulter le site <http://web.amnesty.org/library/index/fraamr510012006>

**Pour plus de matériels médiatiques, consulter**  
le site <http://news.amnesty.org/>

**Pour obtenir de plus amples informations,**  
veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>